

Exercice 2009 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2008 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2008 du Budget annexe Assainissement a été le suivant :

Section d'investissement

solde des réalisations 2008 :	2 617 382,86 €
solde des restes à réaliser 2008 :	- 3 686 674,00 €

	- 1 069 291,14 €

Le programme d'équipement 2008 fait apparaître au 31 décembre 2008 un besoin d'autofinancement de 1 069 291,14 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2008.

Section d'exploitation

Résultat d'exploitation du budget 2007 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2008 : (4 503 058,17 € - 643 042,36 €)	3 860 015,81 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2008	2 163 361,93 €

Excédent de clôture 2008 :	6 023 377,74 €

Affectations :

Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2008	1 069 291,14 €
Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2009	4 954 086,60 €

Une somme de **1 975 000 €** sera affectée de la manière suivante :

- * **800 000 €** pour les travaux de l'ouvrage de dépollution Léo Lagrange.
- * **120 000 €** pour les travaux des Prés de Vaux.
- * **150 000 €** pour les travaux du TCSP dévoiement du réseau.
- * **400 000 €** pour les travaux du doublement du collecteur Roche d'Or.
- * **110 000 €** pour les travaux de restauration et d'agrandissement d'un local du CTM Pelouse.

* **80 000 €** pour les grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot (berges du Doubs).

* **220 000 €** pour le remplacement d'armoires électriques et pour les travaux sur les vannes du collecteur Nord Ouest.

* **55 000 €** pour la fourniture de pompes et d'agitateurs à la station d'épuration de Port Douvot.

* **40 000 €** pour l'acquisition d'un fourgon.

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de **1 975 000 €** au chapitre 10 / 1068.36200 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002 / 002.36200.

Compte tenu des affectations précitées, l'excédent d'exploitation au budget annexe assainissement disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 2 979 086,60 €. Ces disponibilités serviront à financer des investissements importants en cours de programmation : bassins d'orages, et l'amélioration de la filière boues à la station d'épuration de Port Douvot.

Propositions

Après avis des Commissions n° 1 et 3, le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'affecter l'excédent 2008 à hauteur de 1 069 291,14 € à l'autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2008 et à hauteur de 1 975 000 € au financement des investissements visés ci-avant, le solde, 2 979 086,60 € étant destiné à financer les investissements importants en cours de programmation : bassins d'orages et amélioration de la filière boues à la station d'épuration de Port Douvot

- et en cas d'accord, à reprendre au Budget annexe du Service de l'Assainissement, dans la décision modificative n° 1 de l'exercice, les ouvertures de crédits comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36200	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 617 382,86
<i>Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation</i>			
10/1068 CS 36200	Autofinancement des reports		1 069 291,14
	Financement du programme complémentaire d'investissements 2009		1 975 000,00
<i>Travaux et acquisitions</i>			
23/2315.5765 CS 30300	Travaux ouvrage de dépollution Léo Lagrange	800 000,00	
23/2315.6025 CS 30300	Travaux des Prés de Vaux	120 000,00	
23/2315.8025 CS 30300	TCSP dévoiement du réseau	150 000,00	
23/2315.7724 CS 30300	Doublement du collecteur Roche d'Or	400 000,00	

Imputations		Dépenses	Recettes
23/2313.98193 CS 36200	Restauration et agrandissement d'un local du CTM Pelouse	110 000,00	
23/2315.86800 CS 36200	Grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot (Berges du Doubs)	80 000,00	
21/21532.9003 CS 36200	Remplacement d'armoires électriques et travaux sur vannes collecteur Nord-Ouest	220 000,00	
21/21562.513 CS 36200	Fourniture de pompes et d'agitateurs à la station d'épuration de Port Douvot	55 000,00	
21/2182.513 CS 36200	Acquisition d'un fourgon	40 000,00	
Total investissement		1 975 000,00	5 661 674,200
002/002 CS 36200	Résultat d'exploitation reporté		2 979 086,60
Total fonctionnement			2 979 086,60

**Budget Assainissement
Résultat d'exécution du budget 2008**

Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2007 (1)	Part affectée à l'investissement 2008 (2)	Résultat de l'exercice 2008 (3)	Résultat de clôture 2008
Investissement	3 737 163,64		- 1 119 782,78	2 617 382,86 (1) + (3)
Exploitation	4 503 058,17	643 042,36	2 163 361,93	6 023 377,74 (1) - (2) + (3)
Total	8 240 221,81	643 042,36	1 043 581,15	8 640 760,60

Résultat de l'exercice 2008

Assainissement		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	6 748 213,36	10 184 688,00	16 932 901,36
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	4 717 935,91	10 612 336,45	15 330 272,36
Réduction de titres	C	84 000,00	804 235,63	888 235,63
Recettes nettes	D = B - C	4 633 935,91	9 808 100,82	14 442 036,73
Restes à réaliser	E	858 975,00		858 975,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	10 485 377,00	10 220 251,00	20 705 628,00
Engagements	G	10 480 987,65	7 724 588,87	18 205 576,52
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	5 935 338,65	7 724 588,87	13 659 927,52
Annulation de mandats	I	181 621,96	79 849,98	261 471,94
Dépenses nettes	J = H-I	5 753 716,69	7 644 738,89	13 398 455,58
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	4 545 649,00		4 545 649,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J	- 1 119 780,78	2 163 361,93	1 043 581,15
Déficit	J-D			0,00
Restes à réaliser				
Excédent	E-K			
Déficit	K-E	- 3 686 674,00		- 3 686 674,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission n° 1 (3 abstentions) et de la Commission n° 3 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. BONNET, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN (2), Mme GELIN) a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.